

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 11 décembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert et Jacques Berthiaume, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Mélanie Gilbert fait fonction de secrétaire.

2023-12-1813

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-12-1814

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-02 DE LA RÉGIE INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric fait partie de la Régie intermunicipale de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin (Régie incendie) en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin désire procéder à la construction d'une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE la Régie incendie a adopté le règlement d'emprunt #2023-02 le 15 novembre 2023 au montant de 5 717 048\$:

ATTENDU QUE conformément à l'article 607 du code municipal, les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance extraordinaire qui suit la réception de la copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités:

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Frédéric a pris connaissance du règlement d'emprunt numéro 2023-02 et approuve ce dit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-12-1815

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

De lever l'assemblée à 19h35.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale